

Bureau du 7 juin 2004

Décision n° B-2004-2287

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située route de Saint André de Corcy et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir, en vue de la création de deux bassins de rétention, une parcelle de terrain de 19 810 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 150 et 151 de la section ZE, appartenant à la commune de Genay et située route de Saint André de Corcy.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la commune de Genay céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située route de Saint André de Corcy à Genay et appartenant à la Commune.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0643, pour ordre en dépenses - compte 211 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2004.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - opération 0643 pour un montant de 762 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,